GRAND EST



## MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est

Service régional de la formation et du développement

Pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires

76 avenue André Malraux 57046 METZ Cedex

Dossier sulvi par : norbert.marciniak@agriculture.gouv.fr Tel : 03.55.74.11.40 BENZEGHIBA FARID / AKIM FORMATION 29 RUE VILLENEUVE D'ASCQ 97419 LA POSSESSION

Metz le mardi 21 novembre 2017

Objet : attribution de numéro d'enregistrement « hygiène alimentaire »

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre déclaration d'intention et de votre engagement à mettre en œuvre la formation spécifique en hygiène alimentaire.

Votre numéro d'enregistrement pour la région Grand Est est :

## 44 0094 47 2017

Conformément à l'arrêté du 13 juin 2016 et à la note de service DGER/SDPFE/2016-547 du 06 juillet 2016, je vous serai gré de bien vouloir me transmettre avant le 31 mars de chaque année, le bilan annuel des formations réalisées durant l'année précédente.

Le même arrêté prévoit également que le maintien sur la liste des enregistrements (ROFHYA) est subordonné, notamment, à la réalisation d'au moins une prestation de formation sur une période couvrant deux bilans annuels successifs.

> Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Le chef du pôle formations professionnelles continues, apprentissage et territoires

> > Florent FLAMION